

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1335 du 6 décembre 1945

n° 1335

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 décembre 1945

Numéro JO
n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro
31 décembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité forfaitaire mensuelle de cinq cents francs a été attribuée pour compter du mois d'août 1945 à M. Homo, Chef du Service Local des Transports Maritimes pour utilisation de sa voiture personnelle pour les besoins du service.